

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 142

présenté par
M. Blanchet

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la cinquième phrase de l'alinéa 32, après le mot :

« anciens »,

insérer le mot :

« combattants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.